



## Venir vivre en france en étant de nationalité belge et maman

Par **amazonnr**, le **06/12/2010** à **22:02**

Bonjour,

je suis mère de famille monoparentale, je vie actuellement en belgique avec mes deux enfants à charge.

je perçois des revenus de chômage et je traivaille en tant que a.l.e (travail limité en nombres d'heures ds le mois et permettant de garder la totalité des revenus de chômage ).je suis aussi reconnu invalide a 66/100,par la vièrge noir ,ce qui me donne droit à un tout petit revenu mensuel "but de payer les soins et médicaments nécessaire dus à mon handicap.

je vie également ds un logement social (loyer calculé en fonction des revenus et du nombre de personnes à charge )

je désire à présent quitter la belgique et vivre en france .

comment dois procéder ?

est ce que j'ai droit également au chômage et au loyer ou logement social?

est ce que je peux également être reconnue invalide a 66/100?

je possède un diplôme de gestion commerciale et un de monitrice de collectivités d'enfants, sont'il valable et équivalent en france?

aussi puis continuer mes procédures juridiques en cours en belgique tout en habitant la france ?

si vous pouviez m'éclairer un peu sur toutes ces questions ,j'en serais ravie ...

bien à vous amazonne

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **23:21**

Vous pourrez faire une demande de logement social mais les délais sont longs (3 ans en moyenne).

Rien ne dit que vous aurez la même reconnaissance d'invalidité et même si c'est le cas, les délais entre la demande et le versement effective de l'AAH prend au minimum 6 mois. Votre allocation chômage ne sera versée que 3 mois en France, après il faudra retourner en Belgique pour faire prolonger vos droits.

Franchement, vues ce que vous avez en Belgique, restez-y, vous n'aurez pas autant en France et vous mettrez du temps pour l'avoir. De toute façon, vue votre situation, vous ne trouverez pas de location en France pour vous loger.

De toute façon, vue votre situation, vous n'aurez pas droit au séjour en France : il faut, pour avoir le droit d'être considérée comme résidente (donnant droit à l'aide sociale) s'inscrire en mairie en prouvant avoir des revenus et ne pas être une charge excessive pour la solidarité nationale.

Si vous voulez vraiment vivre en France, laissez tomber toutes les aides sociales, trouvez un travail à plein temps en France avant de déménager. Avec cet emploi, essayez de trouver un logement (tout dépend de la région, mais ne comptez pas trouver un logement pour un adulte et deux enfants à moins de 500 euros par mois dans les zones urbanisées et on exigera que vous ayez 1500 euros de salaire en CDI)